Pagaille aux Halles

Le Conseil de Paris a donné son feu vert au programme de réaménagement des Halles, au grand dam des riverains qui avaient obtenu le 12 mai l'annulation du permis de démolir du jardin.

Plus de trois ans après la présentation de la maquette de David Mangin, le monumental chantier de rénovation du quartier des Halles va finalement voir le jour. Le réaménagement de ce quartier de la capitale, qui constitue un projet phare de la seconde mandature de Bertrand Delanoë, prévoit la rénovation de la gare (trois lignes de RER et cinq lignes de métro; 800000 voyageurs par jour), le réaménagement du Forum, notamment du centre-commercial souterrain, qui s'étend sur cinq niveaux, et des jardins alentour.

Le chantier est prévu pour durer au minimum quatre ans et son budget global s'élève à 760 millions d'euros, dont les deux tiers à la charge de la ville (le solde étant partagé entre la RATP et la société qui gère le Forum, Unibail).

La démolition suivie de la reconstruction du jardin qui s'étend sur 4,3 hectares constituent la première étape du programme. Au grand dam des riverains qui souhaitent que la ville abandonne le projet de réaménagement des jardins pour se concentrer sur la rénovation de la gare. Les habitants du quartier, non seulement redoutent les nuisances liées aux milliers de camions, mais condamnent aussi l'abattage de 343 arbres. La moitié du jardin servira de chantier pour construire le futur toit de verre, baptisé Canopée, qui doit coiffer le Forum des Halles. Cette verrière, constituée de verre ondulant et de ventelles d'acier, sera haute de 14,5 mètres. Selon les détracteurs, le futur toit ne serait pas imperméable, les armatures métalliques laissant passer l'eau. Les premiers travaux des aires de jeux pour enfants débuteront à l'automne en vue d'une ouverture au public à la fin 2011.

Le 12 mai, le juge des référés du tribunal administratif avait donné gain de cause à l'association Accomplir (130 adhérents,habitants des Ier et IIe arrondissements) ainsi qu'à deux autres collectifs qui réclamaient en urgence l'annulation du permis de démolir du jardin délivré par la Mairie de Paris, au motif d'un doute sérieux sur sa légalité. La Mairie avait alors immédiatement contesté ce jugement dans la mesure où le Conseil de Paris avait précédemment autorisé le maire à déposer « toute demande d'autorisation administrative nécessaire » à la réalisation du projet (6 et 7 avril 2009).

Outre la légalité du permis de démolir, le maire UMP du Ier arrondissement, Jean-François Legaret, conteste le projet parce qu'il est situé dans le périmètre de protection d'un monument historique, en l'occurrence l'église Saint-Eustache.

Marie de Greef-Madelin